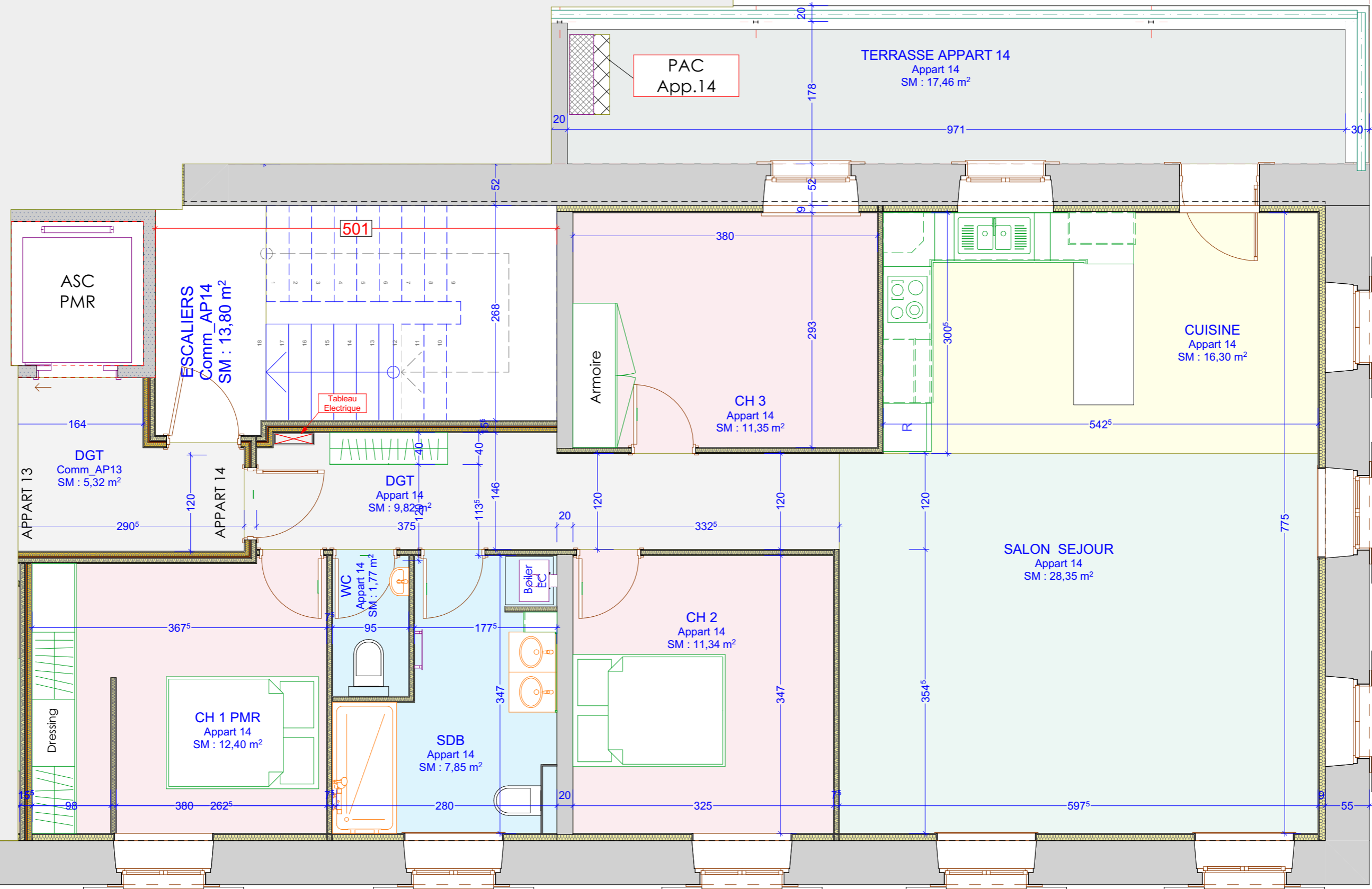


# APPARTEMENT 14



Ce document, propriété de la Maîtrise d'Ouvrage, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite. Les entreprises sont tenues de vérifier les côtes, de signaler au Maître d'Oeuvre toute erreur ou omission éventuelle et de s'assurer le concours d'un bureau de contrôle pour tous travaux affectant le gros oeuvre et le second oeuvre. Ce plan n'étant ni un document contractuel, ni un plan de réalisation, le Maître d'Oeuvre ne peut, en aucun cas, être tenu responsable des défauts internes de conception ou de fabrication, et des éléments et matériaux mis en oeuvre. Ces matériaux doivent être conformes à la législation en cours. Ce plan est exclusivement destiné à des fins administratives.

<b>Ouvrage :</b> Réhabilitation de la Clinique <b>SAINTE ANNE</b> à <b>THANNENKIRCH</b> 32 Rue Sainte Anne, 68590 THANNENKIRCH		<b>Maître d'ouvrage :</b> PPMB Sas, 17A Rue des Moulins, 68000 COLMAR		<b>Maître d'oeuvre :</b> EUROP'TRAVAUX Sas 6 Rue de Houssen, 68000 COLMAR		<b>Etat du projet :</b> Réservations			
<b>N° de plan :</b> PLCOT_A3	<b>Titre :</b> ÉTAGE 2 APPART 14			<b>Echelle :</b> 1:50	<b>Format :</b> A3	<b>Dessinateur :</b> AB	<b>Email :</b> administration@ppmb-colmar.fr <b>Port :</b> 06 30 97 84 18		<b>Date :</b> 31/01/2023